

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 26946-00031 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 31.10.2014

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Cephalonium Formulation  
Autres moyens d'identification : Cepravin Dry Cow (A003322)  
COOPERS CEPRAVIN DRY COW INTRAMAMMARY  
ANTIBIOTIC (47940)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 NE PAS faire vomir.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Huile de paraffine  
Cefalonium

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 26946-00031 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 31.10.2014

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique       | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification  | Concentration (% w/w) |
|--------------------|---|---|-----------------------|
| Huile de paraffine | 8012-95-1<br>232-384-2                                    | Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 4;<br>H413   | >= 90 - <= 100        |
| Cefalonium         | 5575-21-3<br>226-948-7                                    | Resp. Sens. 1; H334<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 | >= 2,5 - < 10         |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Une exposition excessive peut aggraver un asthme pré-existant et d'autres troubles respiratoires (p. ex. emphysème, bronchite, syndrome de dysfonction ou d'affection respiratoire réactionnelle).
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de métaux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| particuliers des pompiers         | autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.   |
| Méthodes spécifiques d'extinction | <ul style="list-style-type: none"><li>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.</li><li>Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.</li><li>Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.</li><li>Évacuer la zone.</li></ul> |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Précautions individuelles | <ul style="list-style-type: none"><li>Utiliser un équipement de protection individuelle.</li><li>Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).</li></ul> |
|---------------------------|--|

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

|   |   |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"><li>Éviter le rejet dans l'environnement.</li><li>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.</li><li>Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).</li><li>Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.</li><li>Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.</li></ul> |
|---|---|

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | <ul style="list-style-type: none"><li>Enlever avec un absorbant inerte.</li><li>Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.</li><li>Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.</li><li>Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.</li><li>Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.</li><li>Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.</li></ul> |
|-----------------------|---|

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|  |  |
|--|--|
| Mesures d'ordre technique                  | : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.   |
| Ventilation locale/totale                  | : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.   |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.<br>Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.<br>Ne pas avaler.<br>Éviter le contact avec les yeux.<br>A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.<br>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.<br>Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Mesures d'hygiène                          | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|  |   |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
| Précautions pour le stockage en commun                       | : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.   |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Donnée non disponible |
|                                | : Donnée non disponible |

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---------|---------------------------------------|------------------------|------|
|            |         |                                       |                        |      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 26946-00031 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 31.10.2014

| Information supplémentaire: RSEN |              |                                |                     |         |
|----------------------------------|--------------|--------------------------------|---------------------|---------|
| Huile de paraffine               | 8012-95-1    | VLE 8 hr (Brouillard)          | 5 mg/m3             | BE OEL  |
|                                  |              | VLE 15 min (Brouillard)        | 10 mg/m3            | BE OEL  |
| Cefalonium                       | 5575-21-3    | TWA                            | 2000 µg/m3 (OEB 1)  | Interne |
| Distéarate d'hydroxyaluminium    | 1471315-26-0 | VLE 8 hr                       | 10 mg/m3            | BE OEL  |
|                                  |              | VLE 8 hr (fraction alvéolaire) | 1 mg/m3 (Aluminium) | BE OEL  |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé  | Valeur  |
|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|---------|
| Huile de paraffine  | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 5 mg/m3 |
|                     | Travailleurs       | Inhalation         | Exposition à court terme        | 5 mg/m3 |
|                     | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 5 mg/m3 |
|                     | Travailleurs       | Inhalation         | Aigu - effets locaux            | 5 mg/m3 |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de sécurité  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 166

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Protection respiratoire | des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).<br>: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.<br>Le filtre doit être conforme à NBN EN 14387 |
| Filtre de type          | Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                         |
|---|-------------------------|
| État physique   | : suspension            |
| Couleur   | : blanc cassé           |
| Odeur   | : inodore               |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (liquides)   | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair  | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation                                       | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition  | : Donnée non disponible |
| pH  | : Donnée non disponible |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

Version 7.2 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 26946-00031 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 31.10.2014

---

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Cefalonium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

### Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Composants:

##### **Cefalonium:**

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
| Voies d'exposition | : | Contact avec la peau  |
| Evaluation         | : | Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme |
| Voies d'exposition | : | Inhalation  |
| Evaluation         | : | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.          |

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Cefalonium:**

|                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)<br>Résultat: négatif   |
|                       |   | Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères<br>Résultat: négatif   |
|                       |   | Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro<br>Résultat: positif  |
| Génotoxicité in vivo  | : | Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)<br>Espèce: Rat<br>Voie d'application: Ingestion<br>Résultat: négatif       |
|                       |   | Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo<br>Espèce: Rat<br>Voie d'application: Ingestion<br>Résultat: négatif |

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Cefalonium:**

|   |   |   |
|---|---|---|
| Incidence sur le développement du fœtus | : | Type de Test: Développement embryo-fœtal<br>Espèce: Rat |
|---|---|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

|                    |   |              |
|--------------------|---|--------------|
| Espèce             | : | Rat, femelle |
| LOAEL              | : | 161 mg/kg    |
| Voie d'application | : | Ingestion    |
| Durée d'exposition | : | 90 jours     |

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

|            |   |   |
|------------|---|---|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. |
|------------|---|---|

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

|                            |   |  |
|----------------------------|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 100 mg/l |
|----------------------------|---|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Acartia tonsa (calanoïde copépode)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Skeletonema costatum (algue marine)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Cefalonium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Anabaena flos-aquae (cyanobactéries)): 0,213 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Anabaena flos-aquae (cyanobactéries)): 0,315 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC : 0,48 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Cefalonium:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 32 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4  
Remarques: Calcul

##### **Cefalonium:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,188

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Produit               | : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.<br>Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.<br>Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.<br>Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.  |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      |   |
|------|---|
| ADN  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.4 Groupe d'emballage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>ADN</b>             | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>             | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>             | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>            | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Cargo)</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Passager)</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

|  |                  |
|--|------------------|
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).<br>Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone | : Non applicable |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)   | : Non applicable |
| Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux   | : Non applicable |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)  | : Non applicable |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |                 |
|-------|-----------------|
| AICS  | : non déterminé |
| DSL   | : non déterminé |
| IECSC | : non déterminé |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|                     |   |
|---------------------|---|
| Autres informations | : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. |
|---------------------|---|

### Texte complet pour phrase H

|      |   |
|------|---|
| H304 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                   |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H334 | : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H411 | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                    |
| H413 | : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.  |

### Texte complet pour autres abréviations

|                     |  |
|---------------------|--|
| Aquatic Acute       | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique     |
| Aquatic Chronic     | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Asp. Tox.           | : Danger par aspiration                                    |
| Resp. Sens.         | : Sensibilisation respiratoire                             |
| Skin Sens.          | : Sensibilisation cutanée                                  |
| BE OEL              | : Valeurs limites d'exposition professionnelle             |
| BE OEL / VLE 8 hr   | : Valeur limite  |
| BE OEL / VLE 15 min | : Valeur courte durée                                      |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Resp. Sens. 1     | H334 |
| Skin Sens. 1      | H317 |
| Asp. Tox. 1       | H304 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'ap-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Cephalonium Formulation

|                |                                 |                                  |   |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|
| Version<br>7.2 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>26946-00031 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>31.10.2014 |
|----------------|---------------------------------|----------------------------------|---|

pliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR